

# REFORME TERRITORIALE

**L**e syndicat CGT, depuis toujours, construit, défend et revendique un véritable service public pour l'ensemble des usagers mais aussi pour l'ensemble des agents qui œuvrent tous les jours pour l'égalité des territoires.

**Garanties statutaires  
pour un réel  
progrès social**

## LE SERVICE PUBLIC EST FACTEUR DE COHÉSION SOCIALE :

- Par les principes de continuité d'accessibilité aux usagers.
- Par l'égalité des traitements de l'ensemble des serviteurs du bien commun.
- Par la péréquation qui permet de répartir de manière solidaire les moyens humains et financiers sur le territoire

En 2003, le Conseil d'Etat a rappelé que les principes statutaires fondamentaux de la Fonction publique, dont la garantie de l'emploi, sont « destinés à assurer l'égal accès aux emplois publics, à garantir les fonctionnaires contre l'arbitraire et le favoritisme et à donner à la puissance publique les moyens

d'assurer ses missions sur tout le territoire dans le respect des règles d'impartialité et de continuité reprenant en cela les principes des Lois Le Pors, fondatrice du statut des fonctionnaires de 1983/84.

## A TRAVERS LA MISE EN PLACE DE LA MÉTROPOLE ET DES INTERCOMMUNALITÉS, L'ORGANISATION TERRITORIALE EST BAFOUÉE DANS LE PRINCIPE FONDAMENTAL DE JUSTICE ET D'ÉGALITÉ SOCIALE :

- ⇒ Elle divise géographiquement le territoire en zones économiques concurrentes .
- ⇒ Elle casse par la mise en place des disparités des traitements des agents, les valeurs et les fondements du statut, socle commun de tous.
- ⇒ Elle met en place, par force, la délocalisation des agents.

Le principe de décentralisation, mis en place depuis 1982 par Gaston Deferre, a permis à l'ensemble des territoires d'exercer localement les politiques publiques au plus près des citoyens est aujourd'hui remis en cause par cette réorganisation.



**LE SYNDICAT CGT PORTE LES VALEURS DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL  
ET AU-DELÀ DE LA JUSTICE SOCIALE**

# C'EST POURQUOI, NOUS REVENDIQUONS POUR L'ENSEMBLE DES AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE UN **STATUT UNIQUE** VÉRITABLE SOCLE COMMUN

## **L'INTÉGRATION** du régime indemnitaire au traitement

## **L'AUGMENTATION** du point d'indice (du traitement et des pensions)

**UN VÉRITABLE 13<sup>ème</sup> mois**

## **EGALITÉ** des salaires et des déroulements de carrières entre les femmes et les hommes

**LA MISE EN PLACE DES 32HOO** afin de répartir le travail et de lutter contre le chômage de masse qui accroît les inégalités. (l'application des 35hOO, selon l'INSEE a permis la création de 350 000 emplois, a dopé la compétitivité ainsi que la réorganisation des processus de production.)

**GARANTIR ET AMÉLIORER** le financement et les prestations de la Sécurité Sociale et une prise en charge de la Mutuelle à 100 % par l'employeur

**OBLIGATION** par la loi de créer et financer des activités sociales culturelles sportives et de tourisme social à hauteur de 3 % de la masse salariale

**L'ACCÈS À LA FORMATION** pour tous pour une véritable qualification, augmentation à 3 % de cotisation CNFPT

## **LA TITULARISATION** de tous les agents (contractuels, ....)

**Je signe pour un statut unique et pour un réel progrès social :**

